



Dérogation au PLU pour un permis de construire

Par **Lebourg Guillaume**, le **19/10/2016** à **23:14**

Bonjour, je suis artificier (qui fait des feux d'artifice), cette activité nécessite un dépôt un peu sécurisé du fait que les feux d'artifice sont des explosifs. Pour la réalisation d'un tel dépôt les sociétés de pyrotechnie se heurtent à un insurmontable paradoxe : il faut de grands espaces (pour que un éventuel incident n'est pas de trop grave conséquence sur les "voisins") de l'ordre de 15000 à 40000 pour un dépôt un peu sérieux. Et bien sûr il faut pouvoir construire sur ces terrains. ce qui ne laisse finalement que deux possibilités : payer des centaines de milliers d'euros pour acquérir des terrains au prix du bâtissable pour y faire un bâtiment de 100m² et rien autour ou bidouiller avec une mairie en cours de modification du PLU. Quand on a pas tellement de relation et pas tellement d'argent, l'investissement pour le foncier (sans parler de la construction) est en incohérence totale avec le chiffre d'affaire d'une petite entreprise (par exemple 400000€ de terrain pour 250 000€ de chiffre d'affaire). Je voulais donc savoir si il était possible de demander des dérogations aux PLU pour ce genre de raison afin de pouvoir construire un tel bâtiment dans un pré à vaches de 4 hectares en gros. Merci